

3 avril 2023

Procès-verbal de la séance régulière du 3 avril 2023 à 20 heures.

Le conseil de la municipalité de Saint-Nazaire siège en séance ordinaire ce 3 avril 2023 à la salle du conseil de l'édifice municipal situé au 750, rue des Loisirs.

Étaient présents siège numéro 1 : M. Kaven Delarosbil
siège numéro 2 : M. Steeve Langlais
siège numéro 3 : M. Alex Gendron
siège numéro 4 : M. Patrick Salvas
siège numéro 5 : M. Philippe Roy
siège numéro 6 : Mme Sylvie Fafard

formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Léo Benoit.

Était absent : aucun

Est également présente Mme Guylaine Bourgoïn, GMA directrice générale et greffière-trésorière.

46-23

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Sylvie Fafard et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté.

47-23

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par Patrick Salvas et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 6 mars 2023 soit adopté tel que présenté.

SITUATION FINANCIÈRE AU 31 mars 2023

compte entreprise	392 021.18\$
ET1 épargne rachetable	500 000.00\$
ET2 épargne à terme	100 000.00\$
ET3 avantage entreprise	145 971.18\$
ET4 épargne à terme régulière	300 000.00\$
ET5 épargne rachetable	100 000.00\$
TOTAL	1 537 992.36\$

CAISSE RECETTES AU 31 mars 2023

TOTAL DES RECETTES	510 420.65 \$
---------------------------	----------------------

48-23

LISTE DES COMPTES

Il est proposé par Kaven Delarosbil et résolu unanimement d'approuver et de payer la liste des comptes du mois et d'autoriser le paiement des comptes impayés totalisant la somme de 194 203.34\$. La liste des chèques fait partie intégrante de la présente résolution comme si elle était au long reproduite.

COMPTES PAYÉS	167 390.74\$
SALAIRES PAYÉS :	<u>26 812.60\$</u>
	194 203.34\$

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

MÉMO INSPECTEUR

Un rapport mensuel des permis et certificats est déposé par l'inspecteur en bâtiments et lecture en est faite.

49-23

RADAR PÉDAGOGIQUE

Il est proposé par Alex Gendron et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal autorise l'achat d'un radar pédagogique pour remplacer celui qui ne fonctionne pas du côté du 10^{ième} rang ouest.

Un crédit plus représentatif sera demandé à la compagnie Signel considérant les problèmes que nous avons eu avec le radar existant et un prix sera demandé à la compagnie Kalitec.

Les soumissions seront envoyées aux élus pour valider l'achat.

Le conseiller Steeve Langlais se retire de la salle à 20h20 déclarant un conflit d'intérêts sur le sujet suivant.

DEMANDE FINANCIÈRE DE LA FABRIQUE DE SAINT-NAZAIRE POUR LE CHAUFFAGE DE L'ÉGLISE

L'information est donnée à M. Martial Benoit de la décision prise par le conseil municipal au sujet de leur demande financière pour le chauffage de l'église.

Le conseil municipal décide de ne pas collaborer financièrement pour le chauffage de l'église considérant que la municipalité paie les frais pour la mise à niveau du carnet de santé de l'église. Nous pourrions vous informer des coûts quand le travail sera complété afin que vous soyez au courant de la dépense.

Que des frais sont maintenant chargés à toutes les fois que l'église est utilisée, par exemple pour les activités de Viactive et toutes autres activités.

Le conseil a mentionné que lorsque vous aurez des demandes financières pour la municipalité, il serait préférable qu'elles soient présentées en personne. De cette façon, il sera plus facile de poser des questions et d'avoir plus de précisions.

Le conseiller Steeve Langlais reprend son siège à 20h22.

ASSEMBLÉE PUBLIQUE CONCERNANT L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 381-23 SUR LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES DE LA MUNICIPALITÉ EN CONFORMITÉ À LA LOI SUR LE PATRIMOINE CULTUREL

En conformité avec la loi, une assemblée publique sera tenue le lundi 24 avril à 19 heures pour la présentation du projet de règlement sur la démolition d'immeubles de la municipalité en conformité à la loi sur le patrimoine culturel.

Copie du dit règlement sera annexée pour faire partie des archives.

50-23

DISPOSITION ET DÉCHIQUETAGE DES BRANCHES POUR LES RÉSIDENTS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-NAZAIRE D'ACTON

Considérant qu'il n'y a plus de dépôt pour aller porter les branches à Acton Vale;

Considérant que le conseil municipal désire offrir un service aux résidents de la municipalité tel qu'il a été organisé l'an dernier;

Il est proposé par Steeve Langlais et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal décide que soit organisée une journée au cours des mois de mai et de septembre durant lesquelles les résidents de la municipalité seulement, pourront

porter leurs branches à l'endroit indiqué sur la publicité qui sera faite ultérieurement.

Il est à noter qu'aucune autre matière ne sera acceptée. Un employé de la municipalité sera présent afin de vérifier les preuves d'identité.

Le dépôt des branches ne sera pas accepté en d'autre temps que durant les journées déterminées. Les branches seront déchiquetées.

51-23

TRAÇAGE DES LIGNES DE RUES

Des soumissions ont été demandées pour le traçage des lignes de rue à Marquage Traçage Québec de Saint-Germain de Grantham et Lignes Maska de Sainte-Cécile de Milton.

Il est proposé par Alex Gendron et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal accorde le contrat à Marquage Traçage Québec considérant que les prix obtenus au mètre linéaire sont plus bas.

Les travaux réalisés seront pour les rangs jugés nécessaires seulement.

Il est demandé d'ajouter le traçage des lignes d'arrêt et des passages piétonniers requis au présent contrat.

52-23

FAUCHAGE DES LEVÉES

Des soumissions ont été demandées pour le fauchage des levées pour la saison 2023. Les travaux sont pour une coupe en juin et une coupe en août sans mat télescopique.

Débroussaillage Roxton : au montant de 1195.00\$ plus taxes par coupe donc pour deux coupes un montant de 2390.00\$ plus taxes.

Les entreprises Belle Rose inc. de Saint-Hyacinthe : au montant de 2835.00\$ pour les deux coupes plus taxes.

Il est proposé par Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal accorde le contrat à Débroussaillage Roxton au montant de 2390.00\$ plus taxes pour les deux coupes.

53-23

TRAITEMENT DES FISSURES

Des prix ont été demandés aux entreprises suivantes pour effectuer des travaux de traitement de fissures, voici les prix obtenus pour 10 000m/linéaire :

-Permaroute : 1.45\$/linéaire

-Lignes Maska : 1.37\$/linéaire

Il est proposé par Alex Gendron et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accorde le contrat de 2023 à Lignes Maska pour une distance approximative de 10 000 mètres linéaire.

54-23

RAPIÉÇAGE MÉCANISÉ

Des prix ont été demandés aux entreprises suivantes pour effectuer des travaux de rapiéçage mécanisé, voici les prix obtenus :

1- Vallières Asphalte inc. :

rapiéçage mécanisé Eb-10c

0 à 100 tonnes = 195.00\$/tonne + taxes

100 à 200 tonnes= 185.00\$/tonne + taxes

200 tonnes et plus= 180.00\$/tonne + taxes

2-Smith asphalte inc. :

Jusqu'à 50 tonnes = 235\$/tonne + taxes

51 à 100 tonnes= 180\$/tonne + taxes

101 à 200 tonnes= 170\$/tonne + taxes

201 tonnes et + = 160\$/tonne + taxes

Il est proposé par Patrick Salvat et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal engage Smith Asphalte inc. pour effectuer les travaux de rapiéçage mécanisé pour l'année 2023.

55-23

ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2022 DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA DE COUVERTURE DES RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC D'ACTON

CONSIDÉRANT QUE le rapport annuel d'activités traitant des actions locales relevant de la Municipalité de Saint-Nazaire d'Acton contenues dans le plan de mise en œuvre du schéma de couverture des risques en sécurité incendie de la MRC d'Acton est déposé;

CONSIDÉRANT QUE l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie prévoit que toute autorité locale, chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques, doit adopter par résolution et transmettre au Ministre, dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activités pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie;

QUE le conseil municipal a pris connaissance du rapport annuel de mise en œuvre du schéma de couverture de risques élaboré par la MRC d'Acton avec la collaboration de la municipalité;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Kaven Delarosbil et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le rapport annuel d'activités 2022 du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Acton.

56-23

RÉSOLUTION POUR DEMANDE DE SUBVENTION ET SIGNATURE D'UNE ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE DES OUTILS DE DÉSINCARCÉRATION AVEC LA MUNICIPALITÉ D'UPTON

Il est proposé par Alex Gendron et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal est en accord pour signer une entente relative à la fourniture des outils de désincarcération avec la municipalité d'Upton.

57-23

DEMANDE DE COMMANDITE PAR L'ASSOCIATION DES PARENTS DES ENFANTS HANDICAPÉS RICHELIEU-VAL-MASKA (ASPEH)

Il est proposé par Steeve Langlais et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal accorde une commandite à l'Association des parents des enfants handicapés Richelieu-Val-Maska d'un montant de 100\$.

Cette aide financière est accordée considérant que les parents de notre milieu peuvent et utilisent le soutien de cette association.

58-23

ACHAT DE MODULES DE SKATE

Il est proposé par Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal décide que soient commandés les modules de skate. Le choix s'est arrêté à l'option 1 de la compagnie Profab.

Le conseiller Kaven Delarosbil se retire de la salle à 20h28 pour la discussion des sujets suivants.

59-23

DEMANDE DE COMMANDITE POUR L'ORGANISATION ET LA TENUE DU FESTIVAL DU PORC 2023

Lettre du 3 avril 2023 demandant à la municipalité une commandite pour l'organisation du Festival du Porc de la 40^e édition.

Il est proposé par Steeve Langlais et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal accorde une commandite au montant de 4 000\$ afin de contribuer à l'organisation du festival.

Cette décision est prise considérant que le festival est un appui financier pour notre école, car tous les profits sont redistribués au bénéfice de nos jeunes pour le financement d'achat de matériaux ou d'activités sportives, culturelles ou éducatives.

Un bilan financier est demandé à la fin de l'évènement.

60-23

AUTORISATION DE TENIR LES ÉVÈNEMENTS DU FESTIVAL DU PORC ET OBTENIR LES PERMIS NÉCESSAIRES À LA TENUE DE L'ÉVÈNEMENT

Il est proposé par Patrick Salvas et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal autorise le Club Optimiste de Saint-Nazaire-d'Acton à utiliser les terrains des loisirs pour la tenue du Festival du Porc qui aura lieu du 10 au 13 août 2023.

La municipalité peut fournir les équipements qui sont en sa possession, tel que demandé par le Club Optimiste, les extincteurs, les barrières, enlever les bandes de la patinoire et répondre aux autres demandes qui sont décrites dans la lettre du 3 avril 2023.

Le Club Optimiste est autorisé à fermer la rue des Loisirs au besoin, il devra prévoir un accès en cas d'intervention du Service incendie et aussi aviser la Sûreté du Québec.

Comme par les années antérieures, le Club Optimiste de Saint-Nazaire devra faire les demandes de permis de boisson et autres permis nécessaires à la tenue de l'évènement et posséder une assurance responsabilité.

Le conseiller Kaven Delarosbil reprend son siège à 20h34.

61-23

CONSIDÉRANT QUE l'employé numéro 35 est à l'emploi de la municipalité depuis le 13 mai 2019 ;

CONSIDÉRANT les interventions déjà effectuées auprès de l'employé numéro 35 ;

CONSIDÉRANT les manquements formulés à l'endroit de l'employé;

CONSIDÉRANT QUE l'employé numéro 35 n'a pas les compétences requises pour assumer les responsabilités du poste actuellement occupé;

CONSIDÉRANT QUE l'employé numéro 35 pourrait toutefois effectuer les tâches pour le poste d'employé de voirie;

CONSIDÉRANT QUE suite aux faits rapportés aux membres du conseil, le conseil municipal a décidé de procéder à une réaffectation de l'employé numéro 35 affecté au service des travaux publics ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de réaffecter l'employé numéro 35 au poste d'employé de voirie;

À ces causes, il est proposé par Sylvie Fafard et résolu unanimement ;

QUE l'employé numéro 35, affecté au service des travaux publics, est réaffecté au poste d'employé de voirie, et ce, à compter du 17 avril 2023 ;

QU'une période de probation de 3 mois s'impose ;

QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière sont autorisés à signer tous les documents requis pour donner suite à la présente résolution.

62-23

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution numéro 61-23, le 3 avril 2023, relativement à la réaffectation d'un employé au poste de coordonnateur des travaux publics;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer une personne pour occuper, par intérim, le poste de coordonnateur des travaux publics ;

CONSIDÉRANT QUE l'employé numéro 26 pourrait effectuer les tâches, de façon intérimaire, pour le poste de coordonnateur des travaux publics ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer l'employé numéro 26 au poste de coordonnateur des travaux publics, par intérim ;

À ces causes, il est proposé par Kaven Delarosbil et résolu unanimement ;

QUE l'employé numéro 26 est nommé pour agir comme coordonnateur des travaux publics par intérim, et ce, à compter du 17 avril 2023 ;

QUE le poste de coordonnateur des travaux publics soit affiché si nécessaire afin de trouver un employé pour occuper ces fonctions ;

QU'une période de probation de 3 mois soit imposée ;

QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière sont autorisés à signer tous les documents requis pour donner suite à la présente résolution.

63-23

INSTALLATION DE RADAR PHOTO MOBILE

Il est proposé par Philippe Roy et résolu unanimement de faire parvenir une demande au ministère des Transports pour qu'un radar photo mobile soit installé sur notre territoire afin de limiter le problème de non-respect de la vitesse affichée sur nos routes.

RAPPORTS

-Philippe Roy :
rencontre incendie sur l'entraide avec la municipalité de Wickham qui sera desservie par Drummondville, établir une tarification lors de nos interventions;

-Léo Benoit :
-Omnibus manque de personnel
-subvention de 4000\$ obtenue par le Club Optimiste pour la tenue du Critérium
-à la clinique médicale d'Acton Vale il y aura au total 11 médecins et 2 super infirmières.

VARIA

Messieurs Kaven Delarosbil et Steeve Langlais ont déposé la liste des donateurs et rapport de dépenses pour les municipalités de moins de 5000 habitants pour faire suite à la procédure d'élection partielle.

M. Kaven Delarosbil dépose sa déclaration des intérêts pécuniaires signée en date du 3 avril 2023.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

- modules de skate parc
- nettoyage des fossés.

COMMUNIQUÉS, CORRESPONDANCE

- Avis public d'élection ;
- liste du personnel électoral ;
- lettre du Gouvernement du Québec concernant la subvention dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles pour 2022 ;
- documents concernant l'Enquête sur le recrutement, l'emploi et les besoins de formation au Québec en 2021-2022 ;
- validation annuelle de tous les permis de conduire des employés municipaux ;
- plan d'action concernant la planification stratégique, premier trimestre, janvier à mars 2023 ;
- rapport annuel d'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées 2022 ;
- communiqué de la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains ayant pour titre « Ouverture des écocentres de la Régie le 15 avril » ;
- licence d'entrepreneur d'Éric Langelier ;
- courriel de Technologies CDWare concernant la nouvelle réglementation pour les heures de conduite ;
- courriel de la Sûreté du Québec concernant la facturation annuelle de 2023 ;
- calendrier de la Régie d'Acton et des Maskoutains pour la vidange des fosses septiques ;
- invitation de la MRC d'Acton à une journée de formation concernant la gestion des cours d'eau le 6 avril 2023;
- convocation de la MRC d'Acton à une réunion du Comité de sécurité incendie le 5 avril 2023;
- lettre de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot ayant pour objet l'entrée en vigueur, suite à la confirmation de concordance au schéma d'aménagement révisé, pour les règlements numéro 595-2022 et 598-2022;
- courriel du M. Simon-Pierre Savard-Tremblay, député de Saint-Hyacinthe-Bagot concernant les coupures pour Emploi Été Canada et la lettre envoyée à la ministre Marci Len;
- convocation de la Corporation de développement de la rivière noire (CDRN) à sa 21^e Assemblée générale annuelle le 20 avril 2023;
- publipostage de mars 2023;
- Quorum, « Retour sur les événements marquants des derniers mois » mars 2023, volume 48, numéro 1;
- nouvelles coordonnées de la station d'essence de Wickham;
- lettre adressée à Ferme Seco concernant le refus de la municipalité du changement au règlement de zonage;
- extrait de procès-verbal de la Régie d'Acton et des Maskoutains concernant l'appel d'offres pour les bacs roulants;

- actualités FQM, 20 mars 2023 et date limite pour les projets financés par le programme de la TECQ;
- lettre d'Hydro Québec ayant pour objet « Formulaire d'autorisation – Procuracy ou consentement – Clientèle d'affaires.

64-23

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Sylvie Fafard et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 21h08.

Léo Benoit
Maire

Guylaine Bourgoin, GMA
Directrice générale et
greffière-trésorière